




CAHIER DES CHARGES AIDE MANIFESTATION SPORTIVE GRAND EST






Le Comité Régional Handisport Grand Est peut accompagner financièrement les Clubs et Sections Handisport du Grand Est à l'organisation de manifestations sportives sous certaines conditions :

-  Etre affilié à la Fédération Française Handisport
-  Etre affilié au Comité Départemental Handisport de son département et être présent ou représenté lors de l'assemblée générale de celui-ci.
-  Etre affilié au Comité Régional Handisport Grand Est et être présent ou représenté lors de l'assemblée générale de celui-ci.

La manifestation sportive pour laquelle l'aide financière sera demandée devra être au minimum à caractère Régional, Interrégional, National ou International. De plus elle devra figurer au calendrier sportif de la FFH et du CRHGE. **Aucune aide pour une organisation sportive départementale ne sera accordée (s'adresser à son CDH).**

La demande devra transiter obligatoirement par le Comité Départemental Handisport dont le club ou la section dépend. A charge au CDH de transmettre au CRHGE le dossier trois mois avant la manifestation.

Pour toute demande, il faudra fournir :

-  Le PV de la dernière AG
-  Le rapport financier
-  Le rapport d'activité,
-  Le budget prévisionnel de la saison.
-  Le budget prévisionnel de la manifestation pour laquelle l'aide est demandée.

A l'issue de la manifestation, un compte rendu sportif et financier sera transmis au CRHGE pour percevoir l'aide financière accordée.